



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

**DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE**

**PROCES-VERBAL DU COMITE TECHNIQUE REGIONAL
ENSEIGNEMENT AGRICOLE**

LUNDI 29 FEVRIER 2016

Le Comité Technique Régional de l'Enseignement Agricole de la région Centre-Val de Loire présidé par Monsieur Jean-Roch GAILLET, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, s'est réuni le lundi 29 février 2016 à 14h30 à la DRAAF Centre - Cité administrative Coligny à Orléans - en salle Maurice Genevoix.

Étaient présents :

- Au titre des représentants de l'Administration :

Jean-Roch GAILLET

DRAAF - Directeur régional

Daniel PEZZIN

DRAAF - Chef du SRFD

- Au titre des représentants des organisations syndicales représentatives des personnels :

SNETAP/FSU

Laurent BENOIT

LEGTA de Bourges- Le Sollier

Frédéric CHASSAGNETTE

LEGTA de Tours-Fondettes

Frédéric CHAUVET

LEGTA de Vendôme

Alain GIDELLE

CFA de Tours-Fondettes

Richard LE MOIGN

LEGTA de Vendôme

Frédéric MELIN

LPA de Beaune-la-Rolande

Bertrand PHILIPPE

CFA de Chartres-La Saussaye

Pierre RABIET

LEGTA de Chartres-La Saussaye

Aurélie ROUSSELET

LEGTA de Vendôme

Participaient également à la réunion :

Anne-Claire BONHOURE

Adjoint au Chef du SRFD

Jean-Michel FRANCOIS

Délégué régional à la formation continue - DR-FC

Laurent HERBRETEAU

Représentant des Directeurs d'EPLEFPA

Claudie SUZANNE

Chef du SSI assurant l'intérim de la fonction de
Délégué régional aux technologies de l'information
et de la communication - DR-TIC.

Gilles TATIN

Délégué régional à l'ingénierie de formation - DRIF

1. Installation du Comité Technique Régional Enseignement Agricole -

Monsieur Jean-Roch GAILLET, Directeur régional ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux participants du Comité.

• Quorum :

Monsieur Daniel PEZZIN constate que 9 membres représentants des personnels sont présents à l'ouverture de la séance. Le quorum, fixé à la présence de 6 représentants des personnels sur 10, est donc atteint.

• **Désignation des secrétaires de séance :**

Le secrétariat est assuré par un représentant de l'administration ainsi que par un représentant des personnels.

Les secrétaires de séance sont désignés: Madame Odile WILLEMETZ pour l'Administration. Pour les représentants des organisations syndicales, Monsieur Alain GIDELLE est sollicité.

2. Approbation de l'ordre du jour -

Monsieur GAILLET demande s'il y a des remarques sur l'ordre du jour arrêté.

Il informe qu'il a reçu des questions complémentaires qui seront traitées selon les thématiques en cours ou en fin de déroulé de l'ordre du jour.

Monsieur Frédéric CHASSAGNETTE indique que - dans le questionnaire transmis par mail - les représentants des personnels ont distingué des points qu'ils souhaitent traiter dans l'ordre du jour et d'autres points qui seront abordés sous la forme de questions diverses.

Monsieur CHASSAGNETTE explique qu'il s'agit de 3 points particuliers qui portent sur

- l'évolution des structures pédagogiques à la rentrée 2016 et les orientations prévues à la rentrée 2017
les représentants des personnels demandent un échange sur les priorités retenues et sur la lettre de cadrage co-signée Conseil Régional, Rectorat et DRAAF - qui a été présentée en CAEN mais qui n'a pas été discutée en CTREA ni en CREA.
- la dotation cible en « personnels de vie scolaire et en personnels dits « ATLS » - Administratifs, Technicien, Laboratoire et Santé » - suite à la publication mi-février de 2 notes de service relatives aux modalités d'allocation des postes de ces personnels. Ces 2 notes n°2016-124 et n°2016-125 du 16 février 2016 prévoient en effet, un échange formel en CTREA.
Les représentants des personnels souhaitent connaître la méthodologie envisagée pour la conduite de ces réunions à venir.
- la mise en œuvre des dispositifs d'individualisation
les représentants des personnels demandent à échanger sur les éléments de l'enquête transmis dans les documents préparatoires à l'instance.

Monsieur PEZZIN propose d'intégrer ces points de l'ordre du jour juste avant le point portant sur le projet régional de l'enseignement agricole.

L'ordre du jour, intégrant ces modifications, est approuvé.

1. approbation du procès-verbal du CTREA du 2 octobre 2015
2. formation continue : document régional de formation et plan régional de formation
3. point d'étape sur le « Numérique Educatif »
4. évolution des structures pédagogiques - rentrée 2016 et perspectives 2017
5. dotations en personnels « VATLS » - Vie scolaire, Administratifs, Technicien, Laboratoire et Santé
6. point sur la mise en œuvre des dispositifs d'individualisation
7. projet Régional Stratégique de l'Enseignement Agricole Public (PRSEAP) et Projet Régional de l'Enseignement Agricole (PREA)
8. questions diverses

Monsieur GAILLET avertit qu'il devra quitter la séance à 16h30.

Monsieur CHASSAGNETTE souhaite revenir sur l'échange informel qu'il a eu avec Monsieur GAILLET lors du Conseil Académique de l'Education Nationale (CAEN) du 24 février 2016.

Suite à une audience au Cabinet du Ministre, en présence de la DGER, il a été confirmé que la DGH liée à classe spécifique du LEGTA de Fondettes, dite prépa BEPA, resterait au bénéfice de l'établissement, en vue de ré-hausser ses capacités d'accueil et ce quelque soit les filières considérées (générale, technique, professionnelle comme supérieure).

Monsieur GAILLET informe que le Préfet, Monsieur Nacer MEDDAH, nouvellement nommé dans le Loiret, attache une grande importance à tous les sujets qui touchent à l'enseignement. Il précise, par ailleurs, que ce dernier a une bonne connaissance de l'enseignement agricole.

Monsieur CHASSAGNETTE revient sur le calendrier proposé en vue de l'élaboration du PREA qu'il ne lui semble pas possible de tenir avant la parution du 6^{ème} Schéma Prévisionnel National des Formations. Les représentants des personnels sont opposés à travailler « à l'aveugle » et sans cadre.

Monsieur CHASSAGNETTE rapporte que Monsieur GAILLET a validé cette analyse.

Monsieur PEZZIN confirme que le « 6^{ème} schéma » n'est pas encore finalisé et qu'il s'agit d'une difficulté à intégrer dans la méthodologie à retenir et le calendrier fixé. Pour autant, il lui semble que les échanges et les groupes de travail peuvent être engagés sur des thématiques transversales et sur points qui ne seront pas remis en cause par le cadrage national du schéma prévisionnel. Il invite le CTREA à en débattre.

3. Approbation du procès-verbal du 15 octobre 2015 et point de suivi des décisions -

Monsieur GAILLET demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la réunion du CTREA du 15 octobre 2015.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur Frédéric CHASSAGNETTE interroge sur plusieurs points de « suites données ou à donner » des décisions prises lors de cette dernière instance.

Il demande que le point de « suivi de l'instance » soit systématiquement inscrit à l'ordre du jour.

Madame Anne-Claire BONHORE note cette demande et propose que comme cela est fait régulièrement, le tableau de « suivi de l'instance » soit présenté et commenté à chaque CTREA.

Monsieur CHASSAGNETTE souhaite s'arrêter sur quelques points spécifiques :

- ***Elaboration d'un dépliant de communication "présentation des formations et des métiers de la filière industries agroalimentaires".***

Monsieur CHASSAGNETTE rapporte que les représentants des personnels ont regardé avec attention le document élaboré en partenariat avec l'ONISEP, document de bonne qualité.

Madame BONHORE ajoute que « la lettre aux équipes éducatives » élaborée par la DRAAF avec l'ONISEP sera complétée par une « séquence pédagogique » à destination des enseignants et conseillers d'orientation pour faire découvrir le secteur de l'agro-alimentaire aux collégiens de 3^{ème}.

Monsieur CHASSAGNETTE relève cependant que ces documents ne correspondent pas à la commande qui avait été décidée au cours des assises régionales de l'agro-alimentaire.

Madame BONHORE explique que dans le cadre du contrat de filière, le SREFAR a sollicité l'ARIAC (Association Régionale de l'Industrie Agro-alimentaire du Centre) en vue d'effectuer auprès de tous les acteurs du secteur des industries agro-alimentaires (institutionnels et entreprises), un recensement large des outils de communication et des actions de promotion de la filière menées en région. Cet inventaire visait à éviter de multiplier les documents d'information qui n'apportent pas de lisibilité pour les familles et/ou les adultes en formation.

Monsieur PEZZIN rappelle que le secteur professionnel craignait que la profusion de documents et sites informatifs crée plus de confusion que d'information.

Madame BONHORE informe que le travail qui a été rendu par l'ARIAC n'est pas satisfaisant et n'apporte pas suffisamment d'éléments. Il a été demandé à l'ARIAC de compléter ce travail.

Monsieur CHASSAGNETTE émet de fortes réserves à attendre encore et demande instamment que la piste de l'ARIAC soit réactivée et que la DRAAF appuie la demande auprès de cette association via notamment le levier du versement de fonds publics.

Monsieur GAILLET explique que la DRAAF est en capacité restreinte d'agir en matière de communication car elle ne dispose d'aucun personnel affecté spécifiquement sur cette mission.

Monsieur CHASSAGNETTE rappelle que l'idée avancée dans les débats des assises régionales de l'agro-alimentaire était d'élaborer un dépliant simple de type A4 - 3 volets qui permettait de présenter les formations et de renforcer les liens avec les entreprises. L'exemple retenu à l'époque des assises était celui du dépliant co-élaboré par les établissements de Fondettes et Amboise sur les formations en viticulture.

Il rappelle qu'il avait transmis à l'ARIAC à la demande de son animateur et qu'il tient les fichiers à disposition du SRFD.

Il suggère également de s'appuyer sur les documents élaborés récemment et qui ont été remis aux membres du CTREA.

Il indique que les représentants des personnels sont prêts à participer aux travaux.

Monsieur GAILLET propose de formaliser le questionnement auprès du président de l'ARIAC.

Monsieur CHASSAGNETTE demande qu'un retour soit fait au prochain CTREA.

• ***"Publicités de l'Enseignement privé et des MFR" - Vadémécum de communication***

Monsieur CHASSAGNETTE interroge sur l'état d'avancement du « vadémécum des règles et codes à respecter en matière de communication ».

Il rappelle que c'est un point qui a été évoqué depuis plusieurs années et à plusieurs reprises dans les instances de concertation - CREA et CTREA.

En 2013, la DRAAF avait rédigé une note de procédures qui avait été soumise pour expertise aux services juridiques du MAAF avant diffusion. A ce jour, aucun avis n'a été formulé par les services centraux.

Monsieur PEZZIN dit que la DRAAF effectue régulièrement des rappels sur les publicités des établissements.

Il informe que les services juridiques du MAAF n'ont pas fait de retour sur ladite note.

Monsieur CHASSAGNETTE demande que le Directeur régional sollicite à nouveau les services centraux pour qu'un retour puisse être fait auprès des chefs d'établissement.

Il indique que le SNETAP-FSU portera également une demande en ce sens auprès des services centraux.

• ***"Dossier " accueil des jeunes en situation de handicap ".***

Monsieur CHASSAGNETTE constate que ce point sera traité au CREA du 14 mars 2016.

Il n'y est pas opposé mais demande que les éléments du support de présentation au CREA soient transmis suffisamment en amont pour que les représentants des personnels y siégeant aient le temps d'échanger sur ce point avec leurs collègues de tous les établissements.

Monsieur PEZZIN relate que les procédures de traitement du handicap, ne font pas apparaître de différences entre les établissements publics et les établissements privés. Il concède en revanche qu'il y ait, dans la mise en œuvre des dispositifs, des points spécifiques à l'enseignement agricole public.

Monsieur CHASSAGNETTE demande qu'un échange puisse avoir lieu au sein du CTREA et suggère de prévoir un groupe de travail - notamment pour faire un point sur le fonctionnement et la « fragilité » des dispositifs. Le positionnement de ce groupe de travail répondrait à une logique « d'opérationnalité ».

Monsieur GAILLET constate que le nombre de jeunes suivis dans le cadre de ces dispositifs est en évolution forte et constante.

Monsieur PEZZIN remarque que toutes les procédures de mise en œuvre pour les examens ne sont pas complètement précisées.

Monsieur PEZZIN propose dans un premier temps de faire un point avec les chefs d'établissement sur les difficultés rencontrées. Il est favorable à y consacrer un temps de l'ordre du jour du prochain CTREA.

• Mise en place d'un groupe de travail sur la filière « services » dans l'enseignement agricole public.

Monsieur CHASSAGNETTE rapporte qu'au cours du CTREA d'octobre 2015, il a été demandé que la DRAAF fasse une priorité de la mise en place d'un travail conduit avec les établissements publics, pôle de compétences dans ce secteur d'activité - sur la dynamique de la filière « services ».

Il demande quelle est la méthode et le calendrier retenus sur ce point.

Il rappelle que cette problématique fait écho à la rénovation de la voie professionnelle et du Bac Pro « SAPAT - Services aux personnes et aux territoires ».

Monsieur CHASSAGNETTE explique que les représentants des personnels souhaitent que l'enseignement agricole public joue un rôle moteur dans le cadre de ces travaux.

Madame BONHOURE expose que ces thématiques relèvent des travaux du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CREFOP) et des partenariats construits dans la phase de mise en œuvre de la carte des formations. **Elle propose de porter la demande au niveau du CREFOP.**

Elle mentionne les travaux conduits en 2012-2013 par la DRAAF en partenariat avec le Conseil Régional, le Rectorat et l'Observatoire des formations et de l'emploi (ORFE) dans le cadre des groupes de travail dits « prospective » émanant du CREA.

Monsieur Laurent BENOIT fait remarquer que les enquêtes qui avaient été conduites portaient sur les « anciens diplômés ». Il serait intéressant de voir l'évolution avec le diplôme rénové du Bac Pro.

Monsieur CHASSAGNETTE requiert qu'une analyse partagée d'un bilan spécifique de la filière services dans l'enseignement agricole public soit établie.

Pour Madame BONHOURE, le cadre spécifique du CREFOP est le plus pertinent pour engager cette réflexion.

• Procédure AFFELNET

Monsieur PEZZIN explique qu'une partie des modalités de la procédure AFFELNET a été discutée avec le SAIO.

Pour les sortants de 3^{ème}, une bonification plus élevée a été établie pour prendre davantage en compte la motivation du jeune.

Monsieur PEZZIN rapporte que les relations entre les chefs d'établissement et les principaux de collège revêtent une importance essentielle pour que des indicateurs de motivation puissent être correctement intégrés dans le dispositif.

Pour les entrants en 1^{ère} STAV, une bonification sera apportée aux jeunes issus des lycées agricoles et en particulier aux jeunes originaires de l'établissement.

• Chantier de l'accompagnement des étudiants issus de Bac Pro en BTSA

Monsieur CHASSAGNETTE note que ce point est fixé dans les objectifs 2015-2016 du PSEAP. Il rappelle que les représentants des personnels sont très favorables à faire de ce point une priorité de la réussite des jeunes issus de Bac Pro en BTSA.

Monsieur PEZZIN confirme que l'accès des Bac Pro et leur réussite en BTSA sont une priorité et un objectif permanent reprenant en cela les orientations nationales qui sont axées notamment autour de la promotion des Bac Pro vers les écoles d'ingénieurs par le chemin du BTSA.

Par ailleurs, la promotion du Bac STAV, notamment par la possibilité de poursuite d'études qui renforceront son attractivité est également toujours affiché parmi les priorités.

• **Carte des « enseignements facultatifs » à la rentrée 2016.**

Monsieur CHASSAGNETTE rappelle que les représentants des personnels ont demandé que la carte de l'état des lieux des enseignements facultatifs soit transmise aux membres du CTREA, conformément à la circulaire cadrant cet exercice et aux pratiques habituelles dans cette instance.

Il demande si le calendrier fixé a été tenu et si les conseils d'administration des EPLEFPA se sont prononcés sur les enseignements facultatifs dispensés.

Monsieur PEZZIN indique que les services de la DRAAF ont travaillé avec les chefs d'établissement sur une méthodologie. Un échéancier a été arrêté.

Il informe qu'il n'y a pas de modification du volume de DGH régionale consacré aux « enseignements facultatifs » à la rentrée 2016. Celui-ci est constant par rapport aux rentrées précédentes.

Il ajoute que les enseignements facultatifs seront présentés dans le cadre des Conseils d'Administration.

Monsieur CHASSAGNETTE demande que la carte des enseignements facultatifs arrêtée pour la rentrée 2016 soit transmise aux membres du CTREA.

Par ailleurs, il signale un problème persistant sur le calcul des heures d'enseignements facultatifs au LEGTA de Chartres. Il demande que le SRFD fasse les vérifications nécessaires pour désamorcer une difficulté qui ferait jour en fin d'année scolaire.

Monsieur PEZZIN a déjà été alerté du problème en référence ; les choses ont été clarifiées.

Points d'attention :

- × **Formations et métiers de la filière industries agro-alimentaires**
 - le DRAAF prendra l'attache du président de l'ARIAC pour rappeler les objectifs fixés dans le contrat de filière relatifs au recensement des outils de communication et de promotion du secteur IAA.
 - transmettre aux membres du CTREA une information sur les résultats du recensement des outils de communication et de promotion de la filière IAA effectué par l'ARIAC.

- × **Code de bonnes pratiques en matière de communication**
 - relancer les services centraux pour une expertise du « vadémécum sur les bonnes pratiques en matière de publicité élaborées par les établissements scolaires » et en assurer la diffusion auprès des chefs d'établissement et en CREA.

- × **Dynamique de la Filière « service » - mobilisation des établissements publics, pôle de compétences dans ce secteur d'activité**
 - porter la demande d'une analyse spécifique du secteur « services » de l'enseignement agricole dans le cadre des travaux conduits par le CREFOP

- × **Accompagnement des étudiants issus de Bac Pro en BTSA**
 - objectif permanent - cf axes prioritaires du PSEAP 2015-2016

4. Formation continue - document régional de formation (DRF) et plan régional de formation (PRF)

- bilan du programme régional de formation - année 2015
 - programme régional de formation - année 2016
-

Monsieur Jean-Michel FRANCOIS, Délégué régional à la formation continue présente tout d'abord le bilan du programme régional de formation pour l'année 2015

S'appuyant sur une plaquette d'information récapitulative communiquée aux membres du CTREA avant la séance, il donne tout d'abord quelques éléments quantitatifs sur l'activité globale de la DRFC Centre-Val de Loire : 210 formations collectives ont été organisées. La formation à destination de l'enseignement agricole représente 54% de l'activité de formation de la DRFC : 956 journées stagiaires ont été suivies par les agents relevant du Bop 143 - enseignement agricole.

Monsieur FRANCOIS observe une forte augmentation du nombre de sessions de formation en 2015, liées à la mise en œuvre des politiques publiques.

Monsieur CHASSAGNETTE souligne la nécessité de disposer d'éléments de comparaison et d'indicateurs de suivi dans les présentations qui sont faites par la DRFC chaque année au CTREA. Cela permettrait de retracer une évolution sur une période donnée et de donner facilement lecture d'éventuelles modifications.

Monsieur GAILLET regrette l'évolution « consumériste » de la formation. La participation aux stages de formation est très inégale. Des participants font la démarche de s'inscrire mais sont absents le jour de la formation ou n'en suivent qu'une partie.

Monsieur GIDELLE explique que l'anticipation du calendrier et des dates des sessions de formation est capitale pour que les formateurs de CFA-CFPPA puissent s'inscrire.

Monsieur FRANCOIS précise que l'absentéisme ou le côté consumériste est moins important dans les formations mises en œuvre avec l'appui des animateurs/référents de réseaux de l'enseignement agricole car les thèmes et les dates sont très souvent décidés par l'ensemble des membres.

Monsieur Richard LE-MOIGN invite à ce que les formations portant sur *les thématiques de l'agro-écologie* soient fixées sur l'année scolaire et concrétisées sous forme d'ateliers pratiques spécifiques dont les dates seraient banalisées.

Monsieur CHASSAGNETTE regrette qu'en matière d'agro-écologie, chaque établissement développe des formations de manière parcellaire. Il suggère d'articuler les formations au niveau régional dans une logique plus globale.

Il constate que l'information sur l'agro-écologie ne percole pas au sein des établissements.

Monsieur Pierre RABIET invite à ouvrir les formations sur l'agro-écologie à tous les publics et pas uniquement aux enseignants de « technique ».

Monsieur GAILLET souligne la réactivité de la DGER sur la thématique « agro-écologie » et sur l'accompagnement des exploitations agricoles des établissements et des équipes pédagogiques.

Madame BONHORE signale que plusieurs actions de communication et de formation ont eu lieu organisées au niveau régional et/ou en local dans les établissements.

Monsieur Laurent HERBRETEAU expose qu'il a souhaité organiser une journée de formation sur le site de l'EPLEFPA de Châteauroux, à destination de l'ensemble des personnels - personnels enseignants de toutes les disciplines et personnels non-enseignants.

Il note que si les réticences opérationnelles étaient fortes de la part des personnels, cette journée de sensibilisation a permis de créer une cohésion d'équipe.

Depuis, d'autres actions sont déclinées avec une visée plus technique et une entrée portant sur des outils pédagogiques.

Monsieur FRANCOIS détaille ensuite la présentation de la répartition de ces journées stagiaires. Les bénéficiaires de ces formations sont en premier lieu, les personnels de catégorie A (cadres et enseignants) - ce qu'il faut corréliser d'une part, au regard de la répartition des effectifs de personnels et d'autre part au regard de l'offre de formation qui a vocation à proposer des formations axées sur « le métier et l'approche disciplinaire ».

La mobilisation des personnels de catégorie C est plus faible.

Il ajoute que la formation bénéficie plus aux femmes qu'aux hommes, ce qui est cohérent au regard de la composition du corps enseignant.

Monsieur GIDELLE demande s'il est possible de comparer les chiffres par rapport à l'effectif des personnels - par catégorie et par sexe.

En terme de budget, Monsieur FRANCOIS informe que 113 000 € ont été consacrés en 2015 à la formation continue. Il détaille la répartition de l'emploi de ces crédits - entre frais de déplacement et ingénierie pédagogique. Il précise que le recours à des formateurs internes permet de multiplier les actions de formation à moindre coût par rapport au prix de revient d'une journée d'intervention de prestataires extérieurs.

Poursuivant la présentation du bilan des formations, Monsieur FRANCOIS liste de manière synthétique **les éléments marquants de l'année 2015**. Ceux-ci sont présentés de manière plus précise dans le document remis aux membres du CTREA en amont de la réunion.

Revenant aux échanges qui avaient eu lieu l'an dernier à même époque, Monsieur CHASSAGNETTE demande si **l'opération « défi-lecture »** est reconduite dans des conditions sécurisées.

Monsieur FRANCOIS indique que le CRIPTARC prend en charge cette opération, qui n'apparaît pas ainsi dans le bilan de la DRFC.

Monsieur PEZZIN confirme que la nouvelle organisation retenue est effective pour la campagne de la 11^{ème} édition.

Monsieur CHASSAGNETTE interroge sur les mesures prises en vue d'une harmonisation du **prix des repas**.

Monsieur PEZZIN rapporte que l'échange a bien eu lieu avec les chefs d'établissement mais qu'aucune décision n'a été arrêtée en ce sens. Chaque établissement fixe les tarifs selon les contraintes de site et celles imposées par les modalités de tarification posées par le Conseil Régional. Ainsi, il n'est pas possible de fixer un tarif régional unique.

Il précise cependant que les tarifs n'excèdent pas ou que de très peu le tarif du restaurant administratif qui est de 7,63 €, à prestation équivalente.

Monsieur FRANCOIS ajoute le repas n'est pas remboursé à l'agent qui suit un stage sur le site de son établissement.

Il indique que chaque participant à un stage règle le repas à l'agent comptable de l'établissement en début de formation puis complète un état de frais en vue du remboursement du déplacement et du repas.

Monsieur FRANCOIS explique que la pratique antérieure d'une facture globale n'est plus possible. La DRFC doit se plier à une organisation comptable nécessitant de pratiquer l'engagement comptable. La non-concordance entre le nombre de repas réservés, le nombre de participants à la formation et le nombre de repas facturés par l'EPL obère des crédits dont l'engagement est mobilisé inutilement.

Madame Aurélie ROUSSELET fait remarquer que le prix du repas au restaurant administratif « Agraco » est élevé et au-dessus du tarif forfaitaire de remboursement du repas.

Monsieur CHASSAGNETTE demande si la DRAAF a négocié des tarifs avec le restaurant administratif de la cité.

Monsieur FRANCOIS répond par la négative et se déclare étonné du différentiel annoncé. La fourniture préalable à l'administration de l'agraco, d'une liste des participants à la formation permet d'obtenir un rabais sur le prix du repas pour l'ensemble des personnes concernées.

Monsieur Frédéric CHAUVET fait part de la difficulté liée au remboursement des frais lorsque les personnels utilisent un véhicule administratif ou lorsqu'ils n'ont pas de voiture personnelle pour se rendre sur le lieu de stage.

Poursuivant la présentation, Monsieur FRANCOIS indique que de plus en plus de formations sur site sont mises en place à la demande des établissements pour répondre aux besoins spécifiques du plan local de formation et pour faciliter l'accès des personnels à la formation.

Il informe de la signature d'une **convention DRAAF-Education Nationale** qui permet au personnel enseignant de l'enseignement agricole d'accéder au « **PAF - Plan académique de Formation** » et ainsi de répondre au déficit de formation dans les champs « disciplinaires ». Il reconnaît que les modalités d'inscription de l'Education Nationale sont très courtes dans la fenêtre de calendrier de juin à octobre.

Monsieur CHASSAGNETTE demande qu'un bilan de l'ouverture du PAF aux personnels de l'enseignement agricole soit présenté au CTREA de mars 2017 - après 2 années de fonctionnement.

Il invite à poursuivre une large diffusion de l'accès au PAF auprès des personnels enseignants.

Monsieur Laurent BENOIT interroge sur l'intégration des **personnels de laboratoire** dans le conventionnement avec l'Education Nationale.

Monsieur FRANCOIS répond que les personnels de laboratoire peuvent s'inscrire aux formations du PAF. Il n'est pas opposé à ouvrir le plan régional de formation de l'enseignement agricole à des formations spécifiques que ces personnels feraient remonter.

Monsieur BENOIT indique qu'il y aura un réseau à réactiver.

Monsieur FRANCOIS rappelle que depuis le début 2015, les personnels administratifs de l'enseignement agricole ont pleinement accès au **programme de « l'offre commune transverse (OCT) »** mise en place au niveau de la plate-forme régionale interministérielle « ressources humaines ».

Cette adhésion doit permettre aux personnels administratifs de bénéficier d'un programme de formation qui réponde mieux à leurs attentes.

Monsieur FRANCOIS explique que les personnels s'inscrivent à la formation via l'application « SAFIRE ».

Monsieur CHASSAGNETTE se félicite de la possibilité offerte aux personnels non-enseignants qui ouvre des perspectives intéressantes.

Monsieur CHAUVET remarque cependant que cette offre de formation interministérielle n'est pas suffisamment connue.

Il rapporte que dans les entretiens annuels d'activité, les personnels non-enseignants font remonter des besoins en formation qui ne sont pas couverts par le programme régional de la DRAAF.

Monsieur FRANCOIS explique que l'information circule via les Responsables locaux de Formation (RLF) qui sont au nombre d'une ou 2 personnes au sein des établissements. Les RLF sont réunis régulièrement de manière trimestrielle. Ils font remonter les besoins en formation et contribuent à la mise en place du plan local de formation. Ils assurent également la diffusion des avis de stage au sein des structures.

Monsieur FRANCOIS indique que selon les établissements, les RLF sont enseignants, documentaliste, CPE, personnels administratifs chargés de gestion administrative des personnels.

Monsieur PEZZIN expose qu'il n'est pas toujours facile de mobiliser un collègue disponible et motivé pour assurer cette mission qui n'est pas ciblée dans la dotation.

Monsieur FRANCOIS poursuit la présentation sur *les chantiers majeurs de l'année 2016* qui sont détaillés dans le document de présentation.

Monsieur GIDELLE interroge sur un **accompagnement à la mise en place des UC** dans les CFA et CFPPA.

Monsieur FRANCOIS répond que des formations régionales ont été mises en place, coordonnées par Monsieur Franck HENRI, chargé de mission formation continue et apprentissage au SRFD.

Monsieur RABIET souligne la nécessité d'une dynamique régionale à mobiliser sur la thématique des *« troubles de l'apprentissage - troubles dys »*. Il invite à développer une animation régionale intégrant la dimension recherche et échange de pratiques.

Monsieur PEZZIN note que la DRAAF peut impulser l'amorce d'une dynamique de réseau en organisant des journées d'échange de pratiques mais n'a pas la capacité à porter l'animation de manière pérenne.

En ce qui concerne les formations mises en place sur *la thématique du « vivre ensemble » et les notions de « citoyenneté »*, Monsieur CHASSAGNETTE déplore que l'enseignement agricole soit autant « sur le sable » dans la mobilisation pour les valeurs de la République.

Monsieur GAILLET remarque que les établissements d'enseignement agricole se mobilisent pour des opérations ponctuelles mais également dans un moyen terme. Il rapporte par ailleurs que les préfets font régulièrement un point de situation des actions mises en œuvre.

Monsieur CHASSAGNETTE demande que de « vraies » formations portant des projets ambitieux soient mises en place sur la thématique de la citoyenneté. Il invite à se rapprocher des universités de la région et à mobiliser la réserve citoyenne mise en place par l'Education Nationale.

Monsieur CHASSAGNETTE demande que la thématique « citoyenneté » et « vivre ensemble » soit inscrite comme prioritaire dans le programme d'actions du PSEAP. Il insiste vivement pour que la DRAAF accompagne les établissements dans l'impulsion d'initiatives pédagogiques.

Monsieur PEZZIN souligne le travail de partenariat à conduire avec l'Education Nationale dans les réunions de bassin auxquelles participent les chefs d'établissement.

Il est convaincu que les liens qui pourront être tissés avec les réseaux d'animation du territoire sont autant d'éléments qui concourent à la réussite de ces projets.

Il mentionne également les relations entretenues avec les services des préfetures.

Monsieur FRANCOIS termine la présentation en indiquant qu'une des actions prioritaires de l'année 2016 portera sur la formation des équipes multi-catégorielles au SST - secouriste, sauveteur du travail ou au PSC1 - premier secours civil.

Monsieur LE-MOIGN concède qu'il est urgent de former les équipes aux gestes de premiers secours. Il rappelle que les enseignants techniques doivent sensibiliser les élèves aux contraintes d'utilisation des machines dangereuses et de réalisation de travaux réglementés.

Il suggère de banaliser une journée.

Monsieur PEZZIN soutient l'objectif de mobiliser les équipes autour de ces actions de formation.

Points d'attention :

- × **bilan des actions de formation :**
 - disposer d'un bilan présentant des éléments de comparaison et des indicateurs de suivi et d'évolution sur une période donnée.
 - dans le bilan, intégrer des éléments de suivi de l'ouverture du plan académique de formation aux personnels de l'enseignement agricole.

- × **actions de formation :**
 - mettre en place un programme de formation ambitieux sur la thématique de « la citoyenneté » et du « vivre ensemble »
 - priorité à la mise en place, sur site, d'actions de formation aux premiers secours
 - réactiver le réseau « personnels de laboratoire »

- × **organisation des actions de formation**
 - anticiper le plus en amont possible les dates de formation - un délai minimum d'un mois est requis
 - être vigilant au tarif des repas dans les établissements et à l'agraco
 - intégrer les secrétaires généraux dans la diffusion des avis de stages de formation « SAFIRE »
 - informer largement sur les modalités et le calendrier d'inscription aux formations proposées dans le cadre du PAF.

5. Informatique et Numérique éducatif

Monsieur GAILLET donne la parole à Madame Claudie SUZANNE, Chef du SSI - Service des systèmes d'information à la DRAAF et qui assure l'intérim de la mission de DRTIC depuis le départ de Monsieur Flavien SAMSON à la DRAAF Pays-de-la-Loire et jusqu'à l'arrivée à la prochaine rentrée scolaire, d'un/une remplaçante.

Monsieur PEZZIN lui demande de présenter un point d'étape de la mise en œuvre de l'ENT « Net'Ocentre » - Espace Numérique de Travail dans les EPLEFPA.

Madame SUZANNE indique que la mise en place de la « fédération d'identité » permettant de se connecter à l'ENT a été réalisée à la rentrée scolaire 2015 sans difficulté particulière.

Une convention a été signée entre les acteurs de l'ENT (Conseil Régional, Rectorat, DRAAF) pour obtenir des données de mesure d'audience.

Madame SUZANNE explique que ces données permettent de voir quelles sont les « rubriques » les plus utilisées et consultées par toutes les catégories de personnes connectées : enseignants, parents et élèves.

Elle présente quelques chiffres extraits des mesures d'audience.

Monsieur BENOIT remarque que les conclusions issues de l'analyse de ces données pourraient être faussées par le fait que tous les établissements ne sont pas au même niveau de déploiement.

Madame SUZANNE précise que les travaux de déploiement de l'ENT se poursuivent et que des connecteurs pour « Educagri » et pour « EducagriNet » sont prévus. Cependant, le délai de livraison des travaux n'est pas annoncé.

Elle fait ensuite un zoom sur l'accompagnement à la prise en main de l'ENT. Celui-ci est organisé de manière « hybride », en présentiel et à distance.

Monsieur CHASSAGNETTE n'est pas opposé à la formation à distance mais incite à privilégier une formation en présentiel sur site qui permet d'amorcer l'entrée en formation et de mieux échanger sur les difficultés rencontrées et les réticences.

Il fait part de l'embarras provoqué par la suppression du cahier d'appel papier dans des locaux qui ne sont pas équipés ou connectés.

Il remercie Monsieur SAMSON qui est intervenu dans tous les établissements pour présenter l'outil. Cet accompagnement a été précieux pour que chacun puisse s'approprier les nouvelles pratiques.

Monsieur GIDELLE ajoute que les apprenants doivent également prendre en main ces nouveaux outils et acquérir de nouvelles habitudes en allant consulter régulièrement l'ENT.

Madame SUZANNE dresse ensuite un bref bilan du dispositif « Acoustice » et des formations qui ont été organisées en 2015 et de celles qui seront développées en 2016 telles que des sessions sur les thématiques de « Pronotes », « la cartographie - SIG », « le cahier de textes numérique ».

Madame SUZANNE informe des projets envisagés en 2016 que sont la mise en place d'une plate-forme de tutorat et le développement des MOOC (cours en ligne).

Madame SUZANNE achève son intervention par la présentation des projets @fran, appel à projets « territoires éducatifs d'innovation numérique » porté dans le cadre des investissements d'avenir.

Monsieur Frédéric MELIN observe combien le numérique occupe désormais une place importante au sein des établissements. Il fait cependant remarquer que tous les établissements ne sont pas dotés de manière satisfaisante ou que faute d'accompagnement suffisant, les équipements mis à disposition sont sous-utilisés.

Il explique que s'il n'y a pas suffisamment de postes de travail à disposition, les enseignants ne peuvent pas compléter des cahiers de textes numériques.

Il rappelle également que le Conseil Régional a doté les établissements scolaires de tablettes numériques qui sont encore dans leur emballage.

Monsieur MELIN est conscient que chacun doit fournir un effort pour s'approprier ces outils. Toutefois, les difficultés techniques sont prégnantes et parfois trop pesantes pour que l'objectif fixé puisse aboutir.

Monsieur CHASSAGNETTE remercie Madame SUZANNE de sa présentation.

Il fait remarquer néanmoins que les représentants des personnels au CTREA avaient demandé qu'un état des lieux des matériels, de la politique de renouvellement des machines, et du déploiement de l'ENT par établissement - lycée et CFA - soit présenté dans l'instance.

Madame SUZANNE indique qu'en matière de politique de gestion du parc informatique des établissements (machines et accessoires, gestion des antivirus), le Conseil Régional est l'acteur principal. La DRAAF ne peut donner que de grandes orientations ou des avis.

Monsieur CHASSAGNETTE constate quelques avancées, puisque dans la quasi-totalité des établissements, une commission informatique est réunie avec pour objet d'échanger sur la politique informatique de l'établissement, et d'en assurer le suivi et l'accompagnement.

En ce qui concerne le projet @fran intitulé « Léonard de Vinci », Monsieur CHASSAGNETTE, en tant que professeur d'histoire-géographie se déclare dépité que l'on puisse transmettre un tel document dont les contours et les objectifs sont si flous qu'il n'est pas possible de se positionner.

Monsieur GAILLET remercie Madame SUZANNE de sa présentation et propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

6. Evolution des structures pédagogiques - rentrée 2016 et perspectives 2017

Monsieur PEZZIN rappelle que les propositions d'évolution des structures pédagogiques à la rentrée 2016 ont été discutées en CTREA et en CREA d'automne 2015 et que le tableau récapitulatif des ouvertures a été transmis aux membres.

Cette évolution de la carte des formations est décidée de manière conjointe entre le Conseil Régional et la DRAAF selon l'enveloppe de DGH accordée par le Ministère.

En ce qui concerne l'évolution du Bac Pro CGEA et des spécialités « élevage » et « cultures », il n'a pas d'éléments d'information supplémentaire par rapport à ce qui a été annoncé par la DGER.

Monsieur PEZZIN informe que la DRAAF a travaillé sur les hypothèses suivantes : maintien des seuils actuels pour toutes les classes d'entrée dans le cycle de formation, intégration des effectifs en vue de la montée dans le cycle, une offre de la carte des enseignements facultatifs inchangée.

Monsieur PEZZIN informe qu'au regard de ces éléments, l'ouverture d'une 2nde Pro Nature-Jardin-Paysage-Forêt n'a pas été possible.

Monsieur CHASSAGNETTE regrette qu'en dehors du maintien de l'outil existant, il ne soit pas possible d'ouvrir plus largement les capacités d'accueil des jeunes dans l'enseignement agricole public.

Il se dit déçu que dans un contexte de montée démographique, on ne puisse pas être en mesure d'accueillir les demandes d'entrée en formation au sein des établissements publics d'enseignement agricole.

Monsieur CHASSAGNETTE demande que la DRAAF puisse être attentive à mobiliser les moyens complémentaires qui pourront être ajustés selon la demande, comme cela a pu être fait à la rentrée scolaire 2015.

Monsieur PEZZIN complète que dans l'immédiat la problématique des redoublants n'a pas été traitée pour les élèves des classes d'examen. Les contraintes nées de la nouvelle obligation d'accueil des redoublants dans l'établissement d'origine seront intégrées au fil des besoins.

Il explique qu'en la matière, l'Education nationale précise les conditions d'accueil des redoublants conformément aux récents textes réglementaires. Dans l'enseignement agricole, il n'y a pas encore de directives, mais il invite les équipes à échanger sur ce point.

Monsieur PEZZIN affirme que, comme l'année dernière, la DRAAF défendra les moyens à mobiliser sur les classes d'entrée en formation dans les filières professionnelles - il s'agit particulièrement des 2nde Pro.

Il ajoute qu'en ce qui concerne les BTSA, la DRAAF appuiera une capacité d'accueil augmentée, si la tendance du recrutement se confirmait en ce sens. Il rappelle que la baisse des moyens affectés aux BTSA est liée au défaut de candidats dans certaines filières.

Monsieur GAILLET rapporte les propos de Madame le Recteur, sur le déficit d'étudiants en région Centre-Val de Loire. Comparés aux chiffres nationaux, les jeunes de la région poursuivent moins leurs études post-bac. Il ajoute que les jeunes de la région sont « happés » par les établissements d'enseignement supérieur court ou long des régions limitrophes.

Monsieur RABIET interroge sur l'éventualité d'une ouverture de BTSA Aménagements Paysagers au LEGTA ou au CFA de Chartres-La Saussaye.

Monsieur GAILLET répond que le secteur de l'aménagement paysager paye fortement la crise de 2008 et que l'activité des entreprises a été réduite sans qu'il n'y ait de réel signal de reprise.

Monsieur CHASSAGNETTE remarque que pour certains établissements confrontés à une plus forte demande et où les effectifs auraient pu s'étoffer en BTSA, il n'y a pas toujours eu l'affectation de moyens supplémentaires suffisants.

Par ailleurs, il constate que la fermeture de la classe spécifique « prépa-BEPA » est entérinée.

Il annonce que la demande d'ouverture d'une formation post-BTSA n'a pas été retenue.

Il relate l'entrevue que le SNETAP-FSU a eue avec le Cabinet du Ministre et les services de l'enseignement supérieur de la DGER. Il rapporte que les Ecoles d'Enseignement Supérieur ne souhaitent pas que ce type de classes se développe et que l'accès aux concours par cette voie soit plus largement ouvert.

Monsieur CHASSAGNETTE est déçu que l'on n'ait pas le courage de dire d'emblée aux équipes qu'il n'est pas nécessaire de se mobiliser pour présenter ce type de dossier.

Il indique que pour le LEGTA de Tours-Fondettes, les équipes qui se sont impliquées dans la rédaction de ce dossier sont dépitées et qu'il faut désormais réinvestir dans d'autres projets d'évolution des structures pédagogiques.

Il explique qu'il est difficile de se positionner dans des délais très courts sur la « reprise des 1 500 heures » de la classe spécifique.

Monsieur PEZZIN indique que la DRAAF a donné un avis favorable à l'ouverture de la section de 2^{nde} Pro du Bac Pro CGEA - Elevage au LEGTA de Tours-Fondettes.

Reprenant les propos du Chef du SRFD, Monsieur CHASSAGNETTE s'inquiète de la communication que les établissements vont tenir, à la veille des journées « Portes Ouvertes » quant à la rénovation du Bac Pro CGEA et la nouvelle 2^{nde} Pro « CGEA » gommant les 2 spécialités élevage et cultures.

Monsieur PEZZIN répond que ce point sera discuté avec les chefs d'établissement et que jusqu'à ce jour, la DGER n'a transmis aucune information spécifique en terme de communication.

A la question de Monsieur CHASSAGNETTE portant sur la « coloration » soit élevage, soit culture que les établissements pourraient mettre en avant, Monsieur PEZZIN remarque que cela relèvera de la part d'initiative des établissements.

Monsieur HERBRETEAU remarque que la coloration sera encadrée par la problématique des moyens affectés.

Monsieur CHASSAGNETTE craint que les établissements qui proposent actuellement les 2 spécialités du Bac Pro enregistrent un tassement de la demande plus ou moins variable selon les territoires et à terme une baisse des effectifs.

Monsieur PEZZIN rappelle que les nouveaux référentiels intégreront les dimensions « agroécologie », « polyculture-élevage » et qu'ils permettront une meilleure lisibilité par rapport à la filière « cheval ».

Monsieur CHASSAGNETTE interroge sur le dispositif d'accompagnement des établissements dans la mise en œuvre de la réforme.

Monsieur PEZZIN répond qu'un travail sera conduit avec les chefs d'établissement.

Monsieur CHASSAGNETTE revient ensuite sur les modalités d'élaboration de la carte scolaire et de la lettre de cadrage co-signée par le Conseil Régional, le Rectorat et la DRAAF pour la rentrée 2017.

Il se déclare surpris des délais de signature de ce courrier et de l'absence de concertation dans les instances de dialogue.

Monsieur PEZZIN observe que les élections régionales ont bouleversé le calendrier des instances de l'automne et précipité la signature de la lettre de cadrage.

Monsieur CHASSAGNETTE demande que l'on s'entende sur une méthodologie et que le CTREA et le CREA soient consultés tout comme l'est le CAEN.

Monsieur PEZZIN répond que c'est tout à fait envisageable et que les éléments de la lettre de cadrage pourront être présentés en CTREA ou en CREA.

Madame BONHOURS explique que les contraintes étaient particulières cette année. Cependant le calendrier de remise des dossiers de demande d'évolution des structures pédagogiques n'est globalement pas modifié par rapport à ce qui a été acté pour la rentrée scolaire 2016.

Monsieur GAILLET quitte l'assemblée.

7. Dotations en personnels dits « VATLS » - Vie scolaire, Administratifs, Technicien, Laboratoire et Santé.

Monsieur CHASSAGNETTE s'enquiert des dotations cible « personnels vie scolaire et personnels ATLS » suite à la parution des 2 notes de service fixant les modalités d'attribution des postes de ces personnels dans les EPLEFPA.

Monsieur PEZZIN explique que la DRAAF ne dispose pas encore d'expertise. Il est prévu que la DGER mènera l'expertise dans le cadre des dialogues de gestion et indiquera aux DRAAF les postes sur lesquels les établissements sont en sous-dotation ou sur-dotation.

Monsieur CHAUVET observe que la phase de mobilité est en cours et interroge sur une mise en œuvre pour la rentrée 2016.

Monsieur PEZZIN répond qu'il faudra dans tous les cas tenir compte des plafonds d'emploi et du nombre de postes ouverts.

Monsieur CHASSAGNETTE récapitule la procédure qui a été communiquée aux organisations syndicales.

La DGER établit une dotation d'objectifs adressée aux DRAAF. Les DRAAF possédant une connaissance plus fine des problématiques du terrain, ont la possibilité d'adapter cette dotation aux spécificités locales.

La dotation d'objectifs fera apparaître les établissements en difficulté.

Il rappelle que la note de service prévoit que l'adaptation réalisée en région est présentée et discutée en CTREA. Des tableaux récapitulent les ajustements possibles et souhaitables au regard du contexte des établissements et des situations des personnels.

Le CTREA établit une liste des priorités à mettre en place.

Monsieur PEZZIN indique que lorsque la DRAAF aura un retour d'expertise, elle sera en mesure de cibler les possibilités de s'approcher ou pas de la dotation d'objectif fixée.

Il avertit cependant que le plafond d'emplois sera toujours une limite sur laquelle la DRAAF et le CTREA buteront. Il faudra prendre avec beaucoup de précaution une dotation d'objectif qui conduirait à des mobilités non choisies.

Monsieur PEZZIN n'a pas le sentiment que la région Centre-Val de Loire serait en déficit d'emplois.

Monsieur CHASSAGNETTE demande si la dotation d'objectif pourrait être présentée au CTREA de printemps.

Monsieur PEZZIN répond que la DGER n'a pas donné de calendrier de retour de ces dotations d'objectif. Il s'agit d'un très gros travail à conduire pour les services centraux.

8. Point sur la mise en œuvre des dispositifs d'individualisation

Monsieur CHASSAGNETTE souhaite échanger sur le document - extrait du rapport transmis par la DRAAF Centre-Val de Loire à l'Inspection de l'Enseignement Agricole relatif à la mise en œuvre des dispositifs d'individualisation.

Il remercie de cette communication et des éléments qui en ressortent.

Monsieur RABIET interroge sur l'absence de mention du *module M 11* dont la richesse n'est plus à démontrer et qui est un excellent levier en matière de recrutement. Il dénonce cependant quelques dérives dans certains établissements dans lesquels les heures affectées au M11 sont employées à d'autres usages.

Monsieur PEZZIN répond que le champ de l'enquête ne concernait pas les classes de BTSA, d'où l'absence de référence à ce module.

Monsieur PEZZIN est surpris d'entendre que certains établissements utiliseraient les heures allouées au M11 dans un autre cadre.

Il indique qu'il est très attaché à ce module dont il partage l'intérêt.

Il rappelle que les établissements disposent d'une grande autonomie dans sa mise en œuvre. Cependant, il lui semble que le cadre du module est clairement posé. L'association des professeurs « coordonnateurs » au « montage » du module est indispensable.

Il s'engage à être attentif à ce qu'il n'y ait pas de dérive et à faire un rappel aux proviseurs-adjoints.

Revenant à l'enquête, Monsieur CHASSAGNETTE constate qu'il s'agit d'une enquête un peu « fourre-tout » qui poursuit néanmoins le travail déjà engagé en région Centre-Val de Loire.

Au terme de la 7^{ème} année de mise en œuvre, on ne peut que regretter de constater qu'il n'y a pas de réelle avancée dans la mise en œuvre du dispositif.

Il cite par exemple l'absence d'outils de suivi et d'évaluation.

Monsieur CHASSAGNETTE propose qu'un groupe de travail se penche sur cette problématique et suggère que des représentants des personnels y soient associés.

Il constate par ailleurs que les questions d'inscription « dans le dur » de la DGH des heures affectées à ces dispositifs sont déjà pointées dans le rapport de l'IEA relatif à la mise en œuvre de la réforme de la voie professionnelle et de ces dispositifs d'individualisation rédigé en 2011.

Monsieur CHASSAGNETTE informe que la DGER va toiletter en profondeur la note de service relative à la mise en œuvre des dispositifs d'individualisation.

Monsieur GIDELLE regrette que les CFA n'aient pas été sollicités pour cette enquête régionale.

Monsieur PEZZIN indique qu'ils n'ont pas été exclus mais que les délais très courts de rendu des éléments d'enquête n'ont pas permis de les interroger.

Monsieur PEZZIN fait observer que le volet « approche individualisée pendant le cursus de la formation » sur lequel les CFA ont une certaine expérience pourrait être développée.

Monsieur CHASSAGNETTE remarque que les CFA ont développé cette culture de l'individualisation. Pourtant, on ne peut que regretter que les référentiels intègrent trop peu les spécificités des CFA et que l'accompagnement de ces structures est plus faible.

Il constate par ailleurs que malgré les objectifs de la réforme, peu de jeunes de CAPA entrent en 1^{ère} Bac Pro.

Monsieur GIDELLE confirme que c'est très difficile pour les apprentis de poursuivre en 1^{ère} Bac Pro en étant issu de CAPA. La marche est très haute.

Monsieur PEZZIN pointe le volet « formation des enseignants ».

Monsieur RABIET suggère de réaliser une enquête sur les besoins existants et les thèmes à approfondir. Il regrette que trop souvent, les heures d'individualisation et d'accompagnement personnalisé soient fléchées vers les enseignants en déficit horaire.

Monsieur PEZZIN concède qu'il y ait quelques situations particulières dans le cas évoqué mais que ce n'est pas la majorité. Il constate que dans les établissements dans lesquels l'échange et les objectifs sont anticipés, la capacité à porter des projets formalisés est immédiatement ressentie. Cela entraîne une réelle dynamique d'équipe.

Monsieur CHASSAGNETTE regrette l'absence de visibilité dans l'attribution des moyens qui gêne énormément le développement des projets.

Il cite la note de service relative aux dispositifs d'individualisation qui prévoyait également une enveloppe régionale spécifique pour soutenir des projets expérimentaux. Il rapporte que ces crédits mis en réserve ont été redéployés en décembre alors que les modalités d'organisation avaient été arrêtées dans les établissements à la rentrée scolaire.

Monsieur CHASSAGNETTE réitère la demande de disposer de données chiffrées sur l'ensemble des dispositifs d'individualisation.

Monsieur HERBRETEAU informe que tous les établissements établissent chaque année un bilan détaillé dans les rapports d'activité des Conseils intérieurs et des Conseils d'Administration.

Monsieur PEZZIN n'est pas opposé à la demande.

Madame BONHOURE propose d'en échanger avec les Provisseurs-adjoints dans le cadre du Reape.

Monsieur RABIET invite à associer les représentants de CTREA à la construction d'outils partagés.

Monsieur CHASSAGNETTE interroge sur la présence de "points-écoute" tenus par des psychologues assurant régulièrement des permanences au sein des établissements.

Monsieur PEZZIN répond qu'il s'agit d'initiatives locales mises en place par les établissements avec un concours financier du Conseil Régional. Il n'invite pas les établissements à puiser dans leur budget pour assurer ce type de prestations.

Monsieur CHASSAGNETTE questionne ensuite sur la mise en œuvre d'un conventionnement favorisant la présence renforcée des CIO et des conseillers d'orientation psychologues (COP) au sein des établissements d'enseignement agricole dans le cadre du nouveau service public régional de l'orientation (SPRO).

Madame BONHOURE explique que la DRAAF fait partie intégrante du SPRO et qu'il n'est pas nécessaire de conventionner. Elle rappelle par ailleurs que le renseignement/accompagnement des élèves de l'enseignement agricole fait partie des missions des CIO. Elle introduit également la notion de pilotage du SPRO par le Conseil Régional qui ne fait pas de différence entre les élèves de l'éducation nationale et ceux de l'enseignement agricole.

Monsieur PEZZIN ajoute que la relation des établissements avec les CIO est spécifique à chaque structure.

Monsieur CHASSAGNETTE entend ce constat mais remarque que l'accompagnement des CIO reste fragile car il repose sur des partenariats liés aux personnes et aux territoires qui ne sont pas formalisés.

Monsieur PEZZIN relate une dynamique très positive avec les services du SAIO, les CIO et les IEN-IO. **Il propose cependant d'en échanger à nouveau pour étudier les possibilités de formalisation d'un accompagnement renforcé des élèves de l'enseignement agricole, notamment par la présence régulière d'un COP dans les établissements.**

9. Projet Régional Stratégique de l'Enseignement Agricole Public (PRSEAP) et Projet Régional de l'Enseignement Agricole (PREA)

En préambule, Monsieur PEZZIN explicite la nécessité de remettre en chantier le dossier du Projet Régional de l'Enseignement Agricole (PREA) et du Projet Régional Stratégique de l'Enseignement Agricole Public (PRSEAP).

Il souhaite construire un document opérationnel intégrant les orientations nationales, régionales et professionnelles.

Il est conscient du manque d'orientations nationales et notamment du non-aboutissement du 6^{ème} schéma national des formations.

Monsieur PEZZIN fait part de sa volonté de ne pas attendre et d'engager les travaux en élaborant un programme suffisamment modulable pour intégrer les orientations nationales.

Madame BONHORE propose de dresser le *bilan des actions du PSEAP réalisées en 2015*. Elle indique que les éléments détaillés ont été remis aux membres du CTREA avec les documents préparatoires à cette instance.

Monsieur GIDELLE interroge sur l'accompagnement de la mise en œuvre des UC.

Madame BONHORE répond que Monsieur HENRI, chargé de mission formation continue et apprentissage au SRFD a mis en place des formations régionales et qu'il peut également apporter un appui aux centres de formation qui le solliciteront.

En ce qui concerne l'objectif 1.4 « Développer et promouvoir l'enseignement supérieur », Monsieur CHASSAGNETTE met l'accent sur la question des Licences Pro.

Il rappelle que les personnels souhaitent voir inscrire ce point comme une priorité.

Monsieur CHASSAGNETTE craint que l'attractivité des BTSA soit mise à mal si les établissements ne peuvent pas proposer de parcours de type Bac +3.

Monsieur PEZZIN comprend le positionnement mais propose d'inscrire un objectif plus large qui serait celui de la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur - Bac+3.

Il rappelle cependant que ni les établissements, ni la DRAAF, ni la DGER n'ont la main sur la création de Licences Pro qui relève de la compétence des universités.

Monsieur CHASSAGNETTE se place sous l'angle de la communication et de l'information qui peut être apportée aux jeunes avant de s'engager en BTSA. La perspective d'un choix de licence influence désormais très certainement les choix d'entrée en formation des étudiants.

En ce qui concerne l'objectif 3.4 « Accompagner les EPLEFPA dans le développement de partenariats tournés vers l'innovation », Monsieur CHASSAGNETTE défend l'idée de favoriser les initiatives issues des établissements en matière de mise en œuvre des mesures « enseigner à produire autrement » et « produire autrement ».

Madame BONHORE présente les *propositions d'objectifs du PSEAP pour l'année 2016*.

* Elle cite l'objectif 3.4 « Accompagner les EPLEFPA dans le développement des partenariats tournés vers l'innovation » et la mise en œuvre et le suivi des plans locaux « agro-écologique et enseigner à produire autrement » au sein des établissements.

Monsieur CHASSAGNETTE interroge sur la dimension « développement durable » et pointe le challenge de passer de l'entrée « exploitation agricole » à la dimension éducative « enseigner à produire autrement ».

Madame BONHORE note que dans les plans régionaux et locaux, l'approche est d'abord celle de l'exploitation agricole puis intègre une déclinaison pédagogique. Elle indique que les plans locaux prévoient des actions pédagogiques très concrètes.

Monsieur CHASSAGNETTE constate que les plans locaux « enseigner à produire autrement » constituent une première base mais que les projections pédagogiques restent pour l'instant très théoriques. Ces plans locaux doivent être portés pour qu'ils vivent et se développent réellement au sein des établissements.

Madame BONHOURE reconnaît qu'il s'agit pour les référents agro-écologie notamment, d'une dynamique à porter au sein des établissements.

Monsieur CHASSAGNETTE avait regretté que les projets aient été trop centrés sur la dimension « agriculture durable ». Il se réjouit que le pari « d'ouvrir de manière plus large » en intégrant une dimension pédagogique soit envisagé.

Il demande que l'EPLFPA d'Amboise-Chambray-lès-Tours rejoigne la dynamique engagée, notamment sur la dimension « transformation ».

Madame BONHOURE explique que même si cet établissement n'a pas de référent local agro-écologie, il est associé à toutes les réunions via la directrice de l'exploitation viticole et bénéficie du même appui par le niveau régional.

Monsieur CHASSAGNETTE réitère le souhait que les volets « transformation » et « vente » soient agrégés à la dynamique. Il cite les établissements de Chambray-les-Tours via l'espace de vente « La Charrette » et de Chartres via la halle technologique.

* En ce qui concerne l'objectif 3.1 « Développer le dispositif d'accompagnement régional des établissements dans le champ de la pédagogie », Madame BONHOURE cite le développement du numérique éducatif, l'accompagnement des réformes et notamment de la rénovation du bac Pro CGEA, enfin la promotion de l'innovation pédagogique.

Madame BONHOURE propose d'intégrer « l'enquête sur les dispositifs d'individualisation » et la thématique « du 100% citoyen ».

Monsieur BENOIT demande d'ajouter l'accompagnement de la réforme du Collège pour les établissements qui proposent des classes de 4^{ème} et de 3^{ème}.

Monsieur CHASSAGNETTE souligne que la réforme du collège entraîne des changements importants, tels que la mise en œuvre des « EPI - enseignements pratiques interdisciplinaires », de l'accompagnement personnalisé, de « l'EMC - Education Morale et Civique », de la fin du module « PSE - Prévention Santé Environnement ».

Monsieur PEZZIN indique que des sessions interrégionales d'information seront mises en place au niveau national.

Il rapporte par ailleurs qu'il en a été échangé avec les chefs d'établissement.

* Madame BONHOURE explique ensuite que l'objectif 1.4 « Développer et promouvoir l'enseignement supérieur » prévoit la valorisation du bac STAV, la réussite des Bac Pro en BTSA et l'accompagnement de projets en établissements.

Monsieur CHASSAGNETTE demande qu'un point spécifique sur les Licences Pro soit inscrit.

Monsieur PEZZIN avertit que la DRAAF n'est pas en mesure d'accompagner les établissements dans l'écriture et le montage des Licences Pro. Il revient aux établissements de nouer les partenariats.

Monsieur Gilles TATIN pointe la difficulté de construire une Licence Pro. Il constate que, dans les faits, les établissements n'ont pas les forces vives suffisantes pour mettre en place ce type de projets qui demandent un investissement en temps très important, notamment en ingénierie pédagogique et de formation.

Il rapporte l'expérience de la construction, dans le cadre du Vinopôle, d'un diplôme de type DU Management des entreprises viticoles.

Monsieur CHASSAGNETTE précise son propos. Il serait illusoire de croire que les établissements sont en mesure de monter seuls des projets de développement de Licence Pro. La demande des représentants des personnels est de créer les liens avec les universités et de lister les possibilités de poursuite d'études en Licence Pro pour chaque spécialité de BTSA.

Monsieur TATIN indique que le travail d'investigation des offres d'un cursus pédagogique de Licence Pro ne peut être entendu que dans un cadre géographique national - a minima. Les jeunes diplômés du BTSA doivent être suffisamment mobiles pour suivre une 3^{ème} année post-bac ailleurs qu'en région.

Monsieur CHASSAGNETTE entend cette remarque. **Il souhaite que la DRAAF puisse engager un travail de partenariat avec les universités concernées, en région ou hors région, pour favoriser la recherche de poursuite d'études et l'entrée en formation de type Licence et/ou Master Pro.**

Monsieur PEZZIN approuve cette proposition de recherche de partenariats dans ce cadre limité de communication et de facilitateur de poursuite d'études.

* Monsieur CHASSAGNETTE demande que les axes de l'objectif 3.6 : *Renforcer l'hygiène et la sécurité dans les établissements* intègrent également la mise en place des diagnostics et des plans d'action portant sur les risques psycho-sociaux (RPS) et l'ouverture de formations aux premiers secours (PSC1) et/ou secouriste sauveteur du travail (SST).

Les pistes prioritaires du PSEAP 2016 sont arrêtées comme suit :

Objectif 3.4 : Accompagner les EPLEFPA dans le développement des partenariats tournés vers l'innovation

- projet agro-écologique et plan « enseigner à produire autrement » : mise en œuvre et suivi des plans locaux au sein des EPLEFPA ;
- renforcer la dimension pédagogique du plan « enseigner à produire autrement »

Objectif 3.1 : Développer le dispositif d'accompagnement régional des établissements dans le champ de la pédagogie

- numérique éducatif : suivi des projets du Conseil régional et accompagnement de l'élaboration du projet @-fran « territoires éducatifs d'innovation numérique »,
- accompagnement de la rénovation du bac pro CGEA,
- accompagner la réforme du collège,
- promouvoir l'innovation pédagogique
 - enquête sur les dispositifs d'individualisation
 - programme « 100% citoyen » ; « éducation à la citoyenneté »

Objectif 1.4 : Développer et promouvoir l'enseignement supérieur

- valorisation du bac STAV,
- réussite des jeunes issus de Bac Pro en BTSA,
- communiquer sur les possibilités de parcours dans l'enseignement supérieur
- informer sur des parcours de BTSA et de Licences Pro - recensement des Licences Pro, informer sur les possibilités de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.
- accompagnement de projets en établissements

Objectif 3.6 : Renforcer l'hygiène et la sécurité dans les EPLEFPA

- organisation d'une formation pratique à la gestion de crise
- accompagner à la finalisation des « Plans particuliers de mise en sûreté » (PPMS)
- mise en place des diagnostics et des plans d'action « risques psycho-sociaux » (RPS)
- former aux gestes de premiers secours (PSC1) et secouriste sauveteur du travail (SST)

Madame BONHOURE présente ensuite la *méthodologie et le calendrier retenus en vue de l'élaboration du Projet Régional de l'Enseignement Agricole (PREA) 2017-2021* et du Projet Régional Stratégique de l'Enseignement Agricole Public (PRSEAP) qui en découlera.

Monsieur CHASSAGNETTE déclare que les représentants des personnels ne sont pas favorables à suivre le calendrier proposé. En effet, ils souhaitent attendre que les éléments du programme national soient publiés avant d'engager le travail en région.

Il rapporte les propos de Monsieur GAILLET qui reste dubitatif sur le fait de mobiliser ses équipes sur ce travail alors que les directives nationales ne sont pas stabilisées.

Monsieur PEZZIN reconnaît que la question a été débattue au sein du service. Pourtant, il souhaite que le travail débute dès à présent, en s'appuyant sur le cadrage de la politique générale d'enseignement mise en œuvre à l'Education Nationale et sur les projets prioritaires du Ministère de l'agriculture.

Monsieur TATIN invite à ce que l'on puisse être dans l'échange en se laissant suffisamment de marge de manœuvre pour intégrer au fur et à mesure les directives nationales.

Monsieur LE-MOIGN concède qu'au cours des discussions, les grands axes d'actions se dessineront.

Monsieur CHASSAGNETTE reconnaît que chaque DRAAF va définir des tonalités liées aux spécificités locales.

Monsieur TATIN ajoute que le champ des échanges portera principalement sur les 5 missions de l'enseignement agricole. Il lui semble que le fait d'attendre les instructions nationales avant de démarrer le travail va allonger les délais d'aboutissement du projet régional.

Il rappelle que l'idée est de construire un projet suffisamment souple pour l'adapter aux orientations nationales et régionales qui interviendront dans le temps de réflexion.

Monsieur CHASSAGNETTE avertit qu'il n'est pas favorable à multiplier les groupes de travail.

Il interroge sur le bilan du PREA - PSEAP 2012-2015.

Madame BONHOURE indique que le bilan est présenté par objectifs dans le tableau récapitulatif transmis aux membres préalablement à la tenue du CTREA.

Monsieur CHASSAGNETTE souligne que ce bilan est loin d'approcher les indicateurs qui avaient été listés dans le document du PSEAP.

Madame BONHOURE explique qu'il n'est pas possible de réunir les éléments permettant de répondre aux indicateurs fixés. Elle remarque que dans le prochain document, il sera nécessaire d'être vigilant à ce point de la capacité de mesure des indicateurs.

Monsieur PEZZIN ajoute qu'en termes de méthodologie, il faut être capable d'identifier des porteurs de projets et de mettre en place des indicateurs non pas globaux mais pour chaque projet.

Monsieur CHASSAGNETTE reconnaît qu'il faut s'astreindre à mettre en place un système permettant un enregistrement des indicateurs au fur et à mesure du déroulé des actions. Il se déclare déçu que ces indicateurs ne puissent pas figurer dans le bilan car ils avaient été longuement discutés lors de l'élaboration du document.

Monsieur TATIN pense qu'il n'y a pas à remettre en cause ces indicateurs dont l'analyse sera intéressante mais qu'il faut déterminer une méthodologie d'enregistrement.

10. Questions diverses

• Communication et formation autour de la note de service « droits et moyens syndicaux »

Monsieur CHASSAGNETTE interroge sur la communication réalisée autour de la note de service n°2015-1060 du 9 décembre 2015 - circulaire relative à l'exercice des droits syndicaux au ministère de l'agriculture.

Il explique que 3 entrées sont envisageables : une communication à l'ensemble des agents des EPLEFPA, dans le cadre de l'accueil des nouveaux arrivants et notamment dans le dispositif TUTAC, enfin la formation des chefs d'établissement et directeurs de CFA et CFPPA.

Monsieur BENOIT rapporte le programme d'appui à la prise de fonction des chefs d'établissement organisé par AgroSup Dijon prévoit une demi-journée de formation consacrée à la thématique des droits syndicaux et du dialogue social. Des intervenants de plusieurs syndicats sont sollicités sur ce temps de formation.

Monsieur CHASSAGNETTE propose de reproduire cette formation en région Centre-Val de Loire.

Monsieur PEZZIN indique qu'il en fera part aux chefs d'établissement et qu'un **temps d'information/échange avec les directeurs d'EPL et des centres constitutifs sur la thématique de la mise en œuvre du droit syndical pourrait être mis en place.**

• Annualisation des temps de service des enseignants

Monsieur CHASSAGNETTE relate que des dérives sont constatées dans 4 établissements concernant les services des enseignants. Il cite des demandes de rattrapage de cours ou de temps de formation qui ignorent les statuts des personnels enseignants et les règles de déclenchement des heures supplémentaires.

Monsieur PEZZIN entend les remarques et se déclare toutefois surpris. Les règles sont précisément fixées dans « Mayajur » et la remontée trimestrielle des heures supplémentaires est cadrée. Il se propose faire un rappel aux chefs d'établissement.

• Relation avec la nouvelle équipe du Conseil Régional et projets en cours

Monsieur PEZZIN indique qu'après les élections, les relations et les dossiers conduits avec le Conseil Régional reprennent dans la continuité du fonctionnement habituel. En effet, il y a peu de changements dans les équipes.

Il rapporte que le DRAAF comme lui-même ont rencontré les nouveaux interlocuteurs, et notamment la vice-présidente en charge des lycées, Madame Cathy MUNSCH-MASSET.

Les conseillers régionaux qui siègeront dans les conseils d'Administration des EPLEFPA sont désignés. La DRAAF va établir dans les prochains jours les arrêtés à soumettre à la signature de Monsieur le Préfet.

Monsieur PEZZIN indique que la problématique de la sécurisation des sites est une des questions importantes d'actualité.

Monsieur CHAUVET fait part d'un courrier reçu dans les établissements sur ce point et sur la mise en expérimentation d'établissements tests en vue d'une sécurisation renforcée des sites.

Monsieur PEZZIN informe qu'un groupe de travail a été mis en place sur l'appui et le suivi financier des établissements.

Le dossier de l'exploitation agricole de Montoire-sur-le-Loir est également sur le métier et suivi par le Conseil Régional et l'EPLEFPA 41 avec l'appui de la DRAAF.

Les thématiques à caractère « social » comme le sont par exemple le suivi des visites médicales sont également régulièrement abordées.

Monsieur CHASSAGNETTE relate que des conseillers régionaux du Front national ont été désignés comme membres des Conseils d'Administration des établissements. C'est notamment le cas pour l'EPLEFPA de Bourges.

Il informe que le SNETAP a fait remonter son mécontentement auprès du Directeur de Cabinet du Conseil Régional. La FSU a fait une déclaration au CAEN pour dénoncer cet état de fait et s'est donné mandat de dénoncer immédiatement tout dérapage des élus du Front National.

Monsieur PEZZIN indique qu'il n'a pas d'information en ce sens et s'engage à se renseigner auprès du Conseil Régional.

Comme il en avait été convenu lors du CTREA de printemps 2014, Monsieur CHASSAGNETTE demande qu'un groupe de travail spécifique « informatique » soit constitué associant les services techniques informatique du Conseil Régional, le DTRIC, le SRFD et des représentants des personnels.

Il demande que cette rencontre soit programmée si possible avant la fin de l'année scolaire 2015-2016 et au plus tard avant la fin de l'année civile 2016.

L'objectif est de faire un point partagé sur le déploiement ENT dans les EPLEFPA, les équipements, les équipes informatique, la maintenance, les liens avec le GIP Récia.

Monsieur CHASSAGNETTE rappelle que le Conseil Régional a déployé des équipes mobiles de maintenance informatique.

Monsieur PEZZIN relève que les TFR « IBA » en charge de l'Informatique de l'enseignement agricole n'ont pas été intégrés dans ce dispositif et ne sont pas gérés par le Conseil Régional.

Monsieur CHASSAGNETTE rapporte une forte attente de clarification des enseignants « TIM » et des TFR « IBA ». Il est nécessaire de se rencontrer pour faciliter un échange apaisé.

Monsieur PEZZIN n'exclut pas cette demande, tout en s'interrogeant sur les modalités et la forme de cette rencontre.

Monsieur CHASSAGNETTE demande également que dans le cadre du CHSCT-REA, une rencontre avec la DRH du Conseil Régional soit programmée permettant une présentation et un échange sur le suivi médical des personnels TOS-ADL.

Il suggère également de profiter de cette rencontre pour présenter au Conseil Régional, le groupe de veille et d'alerte pour la prévention et le traitement des situations de stress et de souffrance au travail.

Monsieur CHASSAGNETTE constate l'absence de plan prévisionnel d'investissement et demande à la DRAAF d'amorcer le dialogue avec les interlocuteurs du Conseil Régional.

Monsieur PEZZIN indique que les investissements et notamment les travaux des établissements sont négociés et priorisés. Les échanges sur ce point entre le Conseil Régional et la DRAAF sont plutôt constructifs.

Il rapporte que de gros investissements sont actés pour le Lycée Le Chesnoy, le Lycée de Vendôme, le Lycée de Tours-Fondettes et l'exploitation de l'EPL 41.

D'autres chantiers sont également envisagés, pour le Lycée de Chartres, par exemple.

Il relate qu'un chantier important va être engagé sur l'exploitation agricole de Tours-Fondettes en lien avec le projet agro-écologie et un objectif de « démonstration agricole » d'un modèle d'exploitation polyculture-élevage lisible et transposable pour les agriculteurs du territoire.

Monsieur PEZZIN ajoute que certaines opérations passeront sur les crédits d'entretien des établissements.

Monsieur CHASSAGNETTE rapporte que le SNETAP a demandé au Conseil Régional que les projets retenus et programmés soient présentés dans les instances des établissements et qu'un programme de mise en œuvre soit diffusé. Cet outil donnerait à voir à la fois une programmation transparente pour toutes les structures et comment les fonds publics sont utilisés.

• Commission régionale de suivi du protocole et Commission Consultative Paritaire Régionale

Monsieur CHASSAGNETTE interroge sur le calendrier de la réunion de la Commission Consultative Paritaire Régionale et de la Commission régionale de suivi du protocole.

Monsieur PEZZIN confirme que la Commission Consultative Paritaire Régionale se tiendra le 4 juillet 2016 après-midi à la DRAAF. Il informe que le groupe de travail sur les accords de gestion des personnels CFA et CFPPA se réunira le 31 mars 2016 matin à la DRAAF.

Monsieur CHASSAGNETTE porte la demande des personnels de ne plus réunir un groupe de travail et de réunir la commission régionale de suivi du protocole prévue par la note de service de 1998.

Monsieur PEZZIN indique que dans la mesure du possible, il étudiera la mise en place la commission régionale de suivi du protocole.

• Situation de l'EPLEFPA de Chartres-La Saussaye

Monsieur CHASSAGNETTE indique que les personnels souhaitent échanger sur la situation de l'EPLEFPA de Chartres-La Saussaye.

Monsieur Bertrand PHILIPPE, formateur au CFA de Chartres-La Saussaye fait part de la nouvelle organisation de la direction du CFA et du CFPPA depuis la rentrée de septembre 2015, du départ du responsable pédagogique à l'issue de son congé maternité et de l'arrivée d'un nouveau responsable vie scolaire.

L'équipe des formateurs a accueilli un nombre important de « nouveaux arrivants ».

Après 6 mois d'activité, si de réelles améliorations dans le fonctionnement sont appréciées par les personnels, cette organisation ne répond pas complètement à leurs besoins et à leurs attentes.

Il souhaite savoir si l'organisation retenue pour la rentrée 2015 sera reconduite à la rentrée 2016. Ainsi, la directrice du CFPPA sera-t-elle également « à mi-temps » directrice du CFA, et quid du financement du poste de responsable vie scolaire ?

Monsieur PHILIPPE explique que les locaux de travail des formateurs n'ont pas bénéficié d'améliorations : salle encombrée, trop exigüe, manque de confidentialité, bruit...

Il indique que les locaux ne sont pas adaptés pour recevoir l'effectif des jeunes accueillis.

Il souligne les difficultés de mise en œuvre du BTSA ACSE en apprentissage.

Il interroge également sur la possibilité d'ouvrir une formation de BTSA Aménagements Paysagers.

Monsieur PEZZIN signale qu'en matière d'apprentissage, le Conseil Régional est acteur de 1^{ère} ligne. Toutefois, il fait observer que la DRAAF est attentive à l'évolution des structures pédagogiques de l'EPLEFPA de Chartres.

Monsieur PEZZIN explicite la cohérence du poste de directeur-adjoint de l'établissement chargé de Formation continue et apprentissage avec une structuration autour d'un responsable pédagogique et d'un responsable vie scolaire. Ces 2 fonctions étaient occupées à temps plein par 2 agents contractuels rémunérés sur budget du CFA à la rentrée scolaire 2015.

Il accorde qu'il faut réfléchir à l'organisation de l'ingénierie de la formation au CFA. Cette organisation doit être décidée et arrêtée au sein de l'établissement. Il note le besoin d'accompagnement de l'équipe pédagogique sur ce point.

Monsieur PEZZIN n'a pas le sentiment qu'il y ait un blocage « financier » avec le Conseil Régional.

Monsieur CHASSAGNETTE fait remarquer que la directrice du CFPPA a accepté le poste de directrice du CFA à la rentrée scolaire 2015 « pour rendre service ». Ces 2 fonctions, dans le contexte de cet établissement, constituent une charge lourde à porter pour une personne qui débute dans la fonction.

Monsieur PEZZIN indique qu'avant la rentrée scolaire 2012 et la nomination d'un directeur de CFA rémunéré sur le budget de l'établissement, le poste de directeur-adjoint de l'établissement chargé de formation continue et apprentissage était fléché comme tel.

Monsieur PEZZIN n'a pas souvenir que lorsqu'elle s'est mise en place en septembre 2015, il y ait eu équivoque dans l'organisation pérenne de la direction des 2 centres constitutifs.

Il pointe la nécessité d'investir le champ pédagogique : il est essentiel qu'un responsable pédagogique soit affecté sur le CFA ainsi que de former et d'accompagner l'équipe des formateurs dans la pédagogie de l'alternance, la mise en œuvre des CCF et des UC.

Il indique que le chargé de mission formation professionnelle continue et apprentissage et le chargé d'inspection de l'apprentissage sont déjà en appui des équipes.

Il s'engage à se faire le relai auprès de la direction de l'établissement.

Monsieur RABIET relate la situation de l'EPLFPA de Chartres-La Saussaye. Il regrette que les mêmes causes produisent et reproduisent les mêmes effets.

Il déplore la baisse continue des effectifs et une rentrée 2016 qui ne s'annonce pas prometteuse.

Il considère des causes multicritères : une forte concurrence du privé dans le département qui représente 85% des effectifs et qui exerce une « pression commerciale », une géographie limitrophe de l'Ile-de-France, des équipes de direction qui passent avec des projets de carrière et une vision plus administrative que managériale, une équipe pédagogique vieillissante dont une partie n'a pas envie de se remettre en cause, un investissement dans des projets de court terme et une absence d'investissement dans des projets de long terme.

Monsieur RABIET reconnaît que les équipes de direction sont des administrateurs talentueux qui s'investissent énormément mais qui n'ont pas intégré la dimension de management participatif.

Monsieur CHASSAGNETTE rapporte que l'échange avec l'équipe de direction est très limité. Les personnels se plaignent d'un déficit d'information qui n'est pas partagée.

La dynamique des équipes pédagogiques n'est pas suffisamment entretenue.

En réponse, Monsieur PEZZIN fait remarquer que l'équipe de direction s'implique avec beaucoup d'énergie en vue d'améliorer et de conforter le recrutement.

Il rappelle que la DRAAF est consciente de la fragilité des effectifs de cet établissement et que les moyens restent ouverts et mobilisés en vue d'une augmentation des effectifs. Dans le contexte budgétaire pourtant délicat, la DRAAF n'a pas souhaité brider les capacités d'accueil.

Monsieur PEZZIN se dit réservé quant à l'analyse développée par Monsieur RABIET sur la concurrence du privé. Il constate le soutien de la Chambre d'agriculture et de la profession pour l'EPLFPA de Chartres. Celles-ci en donnent la preuve par le niveau des représentants désignés pour siéger dans les instances de l'établissement.

Il assure que les établissements privés ne sont pas plus favorisés que l'établissement public départemental.

En matière de recrutement, Monsieur PEZZIN rapporte que les chefs d'établissement du bassin, la DADSEN et le Rectorat sont bien informés de la situation et des spécificités de cet établissement. L'équipe de direction conduit également un travail de fond avec les principaux de collège. Il explique qu'une forte concurrence s'exerce entre les lycées publics de Chartres.

Il fait également part des problématiques récurrentes de la branche professionnelle du secteur des industries agroalimentaires.

Monsieur PEZZIN garantit que les énergies sont concentrées sur cet établissement. Certes, il n'est pas possible de « refaire » l'établissement à l'image de ce qu'il a été il y a quelques années. Il faut que les personnels aient à l'esprit que les services de la DRAAF, de l'Education Nationale et de la profession agricole et agro-alimentaire soutiennent pleinement cet établissement.

Monsieur PEZZIN témoigne également de l'engagement, la mobilisation et l'investissement entier de l'équipe de direction.

Monsieur CHASSAGNETTE demande s'il est utile que les équipes persistent dans la demande d'une ouverture d'une 2nde Pro NJPF et d'un BTSA Aménagements Paysagers. Pour cet établissement, il faut que le soutien de ces partenaires se traduise concrètement.

Monsieur PEZZIN assure qu'il y a des partenariats à trouver et à dessiner avec l'Education Nationale. Cette voie doit être explorée et approfondie en communiquant sur la possibilité d'aller et retour de l'Education nationale vers l'enseignement agricole et inversement.

Monsieur CHASSAGNETTE relève que les personnels sont demandeurs que ces pistes soient actées et que le potentiel d'accueil au sein des classes de 2nde GT de l'enseignement agricole rentre dans la logique de déploiement des structures pédagogiques de l'Education nationale.

Il souligne l'importance de l'appui de la DRAAF dans ce champ d'action.

Les points fixés à l'ordre du jour ayant été traités, Monsieur PEZZIN remercie les membres de leur présence et leur souhaite un bon retour dans leurs établissements.

La séance est levée à 19h45.

Orléans, le

15 JUIN 2016

Le Président du CTREA



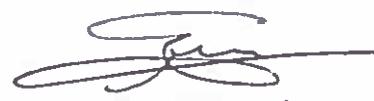
Jean-Roch GAILLET

Le Secrétaire
de séance



Odile WILLEMETZ

Le Secrétaire-adjoint
de séance



Alain GIDELLE